



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du jeudi 08 juin 2023

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

RAPPORTS RECUS :

Finale Challenge IDF U11

Club : Savigny le Temple

Considérant le rapport de Isabelle CHILLARD, représentante du Comité Directeur du District et membre de la commission Foot animation présente le 20/05/2023 sur la Finale Challenge IDF U11

Considérant que son rapport fait état de propos injurieux, grossiers et menaçant de Mr MAVAKALA MABANGU Richie à son encontre.

Considérant qu'elle indique que 3 personnes ont entendus les différents propos énoncés.

Considérant que les 3 personnes mentionnées dans son rapport, Ruddy LOUISERE, Christophe LE MINOUX et Mélanie BESNARD confirme les propos tenus par Mr MAVAKALA Richie.

Considérant que Mr MAVAKALA Richie nie avoir tenu des propos injurieux et grossiers durant la journée

Par ces motifs,

La commission transmet le dossier à la Commission de Discipline